



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Évreux, le 27 octobre 2020

**Signalé**

Le préfet de l'Eure

à

Destinataires in fine

**Objet :** Adaptation de la posture VIGIPIRATE « Automne-Hiver 2020 – Printemps 2021 »

**P. J. :** Logogramme « Sécurité renforcée – risque attentat »

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcée – risque attentat** ».

La posture VIGIPIRATE « Automne-Hiver 2020 – Printemps 2021 » est active à compter du 26 octobre 2020. Elle prend la suite de la posture précédemment en place. Elle s'inscrit dans la continuité de celle-ci s'agissant des mesures à appliquer.

Cette posture VIGIPIRATE adapte le dispositif de sécurité nationale et met l'accent sur :

- la sécurité des grands espaces de commerces, des lieux de rassemblements, notamment qui continuent de fonctionner durant la crise sanitaire ;
- l'organisation de scrutins ;
- la prise en compte des modalités d'organisation liées à la crise COVID-19 ;
- la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires au cours de la période considérée ;
- la sécurité des grands événements qu'ils soient sportifs, culturels ou commémoratifs ;
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques) avec une attention particulière sur les établissements scolaires ainsi que sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, de justice et pénitentiaires et la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution des produits de santé.

En effet, malgré le ralentissement de la fréquentation de certains sites et événements lié à la situation sanitaire, la vigilance ne doit pas faiblir. C'est pourquoi je saisis l'occasion de cette parution pour attirer votre attention sur certaines thématiques.

- Points de vigilance

J'insiste sur l'importance de veiller à la mise en place dans les locaux du logogramme « sécurité renforcée - risque attentat ». La connaissance du site et l'organisation d'exercices collectifs constituent des prérequis indispensables pour réagir de manière efficace et coordonnée. Il convient de former vos collaborateurs aux gestes de premiers secours.

Une vigilance particulière sera portée aux bureaux de vote en cas de scrutin.

Malgré la crise et pour tous les évènements qui seraient maintenus, l'effort de vigilance porte aussi sur les rassemblements liés aux manifestations religieuses, politiques, sportives et culturelles propres à la période couverte par la présente posture. Une vigilance accrue sera portée lors des contrôles mis en place aux différents accès de ces rassemblements. Les sorties de spectacle ou de grands rassemblements publics doivent bénéficier d'un dispositif de sécurité jusqu'à la dispersion complète du public.

Pour mémoire, préalablement à l'organisation de tout évènement, les responsables et les initiateurs doivent déclarer leur manifestation auprès des communes et prendre contact avec les forces de l'ordre.

- Dispositifs de sécurité

La vigilance pour faire face à la menace des attaques par véhicules-béliers concerne l'ensemble des acteurs publics. Tout vol de véhicule ou comportement suspect doit être signalé sans délai aux autorités. À cet égard, et au regard du contexte particulier de la crise COVID, une attention particulière doit être portée aux files d'attente, aux entrées et aux sorties notamment quand elles se trouvent à proximité de la voie publique.

Aussi, je vous rappelle qu'il convient de sensibiliser les personnels en uniforme au fait qu'ils sont susceptibles d'être la cible d'actes violents. Les mesures appropriées doivent être prises pendant le service comme lors des trajets domicile-travail.

J'attire aussi votre attention sur deux risques spécifiques induits d'une part par la menace biologique et chimique, et d'autre part, par la menace Cyber.

Ainsi, étant donné la possibilité de fabriquer des explosifs artisanaux ou des substances toxiques à partir de produits chimiques d'usage courant, tout vol, disparition ou transaction suspecte doit être signalé aux forces de l'ordre.

Je rappelle également l'existence d'un guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un évènement de voie publique élaboré par le ministère de l'intérieur disponible sur le site internet de la préfecture dans la rubrique sécurisation des manifestations sur la voie publique (<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Securisation-des-manifestations-sur-la-voie-publique/Securisation-d-un-evenement-de-voie-publique-guide-pratique>).

Des documents élaborés pour soutenir les responsables de sites peuvent être consultés sur les sites internet suivants :

<https://www.culture.gouv.fr/Actions-de-renforcement-et-de-surveillance-des-lieux-culturels>

<https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

S'agissant des attaques informatiques, je vous rappelle l'importance d'appliquer les règles élémentaires dont la liste est consultable dans un guide disponible à l'adresse internet suivante : [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr)

- Information du public

Enfin, une plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE a été développée. Elle se veut être un outil pédagogique accessible au plus grand nombre que l'on soit un particulier, un responsable d'établissements recevant du public, un organisateur de grands rassemblements ou un élu local. Elle permet d'être sensibilisé à la menace terroriste et d'avoir une meilleure connaissance des gestes et réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque. Ce site internet a été mis en ligne récemment à l'adresse [www.vigipirate.gouv.fr](http://www.vigipirate.gouv.fr).

Je vous remercie par avance de votre forte implication dans la mise en œuvre de ces mesures de sécurité.

Le Préfet



Jérôme FILIPPINI



## DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les maires ;  
Madame la sous-préfète des Andelys ;  
Madame la sous-préfète de Bernay ;  
Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure ;  
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de l'Eure ;  
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;  
Monsieur le directeur départemental de la protection de la population ;  
Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale ;  
Monsieur le directeur départemental des finances publiques ;  
Monsieur le directeur des services départementaux de l'Education nationale ;  
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ;  
Monsieur le chef de l'unité territoriale de la DREAL ;  
Monsieur le délégué départemental de l'unité territoriale de l'ARS ;  
Monsieur le directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE ;  
Madame l'architecte des bâtiments de France.





**SECURITE RENFORCEE  
RISQUE ATTENTAT**

---

